

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 619**6 juin 2003****SOMMAIRE**

4I S.A., Steinfort	29702	berg	29667
A + Architecture, S.à r.l., Ingeldorf	29666	Isoltra International S.A., Luxembourg	29675
Alternative Holdings S.A., Luxembourg	29701	JPMP Siteco Holding (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg	29671
Anchor Holding S.A., Luxembourg	29698	K.K.M. Investment Holding S.A., Luxembourg	29700
Blue Tree, S.à r.l., Luxembourg	29666	KAP Global Publishers S.A., Luxembourg	29676
Brentex A.G., Luxembourg	29671	KAP Global Publishers S.A., Luxembourg	29680
Brentex A.G., Luxembourg	29671	Kowac S.A., Luxembourg	29712
Briseis S.A.H., Luxembourg	29699	Lencor Investment S.A., Luxembourg	29700
Broadtech S.A., Luxembourg	29702	Lend Lease International Distressed Debt Fund, S.C.A., Luxembourg	29710
Bureau d'Assistance Sociale et Administrative, S.à r.l., Marnach	29709	Marine Charter Gesellschaft (Luxembourg) A.G., Luxembourg	29668
CA.P.EQ. Partners V & Cie S.C.A., Luxembourg	29672	Mimir Holding S.A., Luxembourg	29695
CA.P.EQ. Partners V & Cie S.C.A., Luxembourg	29674	Monta S.A., Luxembourg	29666
Callisto Holding S.A., Luxembourg	29712	N & S Realty Holding S.A., Luxembourg	29708
Carcani S.A.H., Luxembourg	29668	Natexis Life S.A., Luxembourg	29707
Cedan Holding S.A., Luxembourg	29696	Natexis Life S.A., Luxembourg	29708
Chamarel S.A., Luxembourg	29699	Nemea Immobilière S.A., Luxembourg	29705
Coges European Holding S.A., Luxembourg	29701	New Cité-Gérances, S.à r.l., Luxembourg	29674
Data Automation, S.à r.l., Steinfort	29702	New Cité-Gérances, S.à r.l., Luxembourg	29675
Debarlux, S.e.n.c., Bissen	29685	Newmed S.A., Luxembourg	29669
Debarlux, S.e.n.c., Bissen	29685	Night Events S.A., Luxembourg	29683
DMF Holding S.A.H., Luxembourg	29670	Norfin International S.A., Luxembourg	29711
East-West Pacific Corporation Limited S.A.H., Luxembourg	29706	North Trade Holdings S.A., Luxembourg	29710
Eurocaps Investments S.A.H., Luxembourg	29699	Ophain Immobilière S.A., Luxembourg	29705
Eurofield S.A.H., Luxembourg	29682	Optimal Rental Services S.A., Steinfort	29701
European Financial Research Agency (EFRA) S.A., Luxembourg	29686	P.M. Management, S.à r.l., Marnach	29709
Events Consulting S.A., Marnach	29710	Paragon S.A.H., Luxembourg	29706
Fa.Mi. S.A., Luxembourg	29700	Paros Investment Holding S.A., Luxembourg	29710
Facta Holding S.A., Luxembourg	29699	Pernik Holdings S.A., Luxembourg	29709
Famifin S.A., Luxembourg	29700	Pernik Holdings S.A., Luxembourg	29709
Festival Cruises S.A., Luxembourg	29692	Picnic Europe Holding S.A., Luxembourg	29711
GEE&BN S.A., Global Environmental Entertain- ing & Business Network Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	29667	Quattro D S.A., Marnach	29666
Henco Holding S.A., Luxembourg	29696	Quick Point, S.à r.l., Mersch	29668
Hibiscus S.A.H., Luxembourg	29670	Rose Investment Holding S.A., Luxembourg	29711
IFCI Participations S.A., Luxembourg	29668	SAC Portfolio Immobiliare Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	29670
Investplan Lux Holding S.A., Luxembourg-Kirch-		Sabian Properties S.A., Luxembourg	29700
		Sabina International S.A., Luxembourg	29672

Saxi Holding S.A., Luxembourg	29696	Tibor S.A.H., Luxembourg	29670
Schwerin S.A., Luxembourg	29669	Tobie Investissements S.A.H., Luxembourg	29699
Schwerin S.A., Luxembourg	29669	Torres Vedras Holdings S.A., Luxembourg	29705
Schwerin S.A., Luxembourg	29669	Unifinanz Holding S.A., Luxembourg	29712
Shanara Holding S.A., Luxembourg	29671	Universal Watches, S.à r.l., Remich	29667
Société de Participation du Grand-Duché S.A., Luxembourg	29698	Universal Watches, S.à r.l., Remich	29667
Spics Computing Solution S.A., Steinfort	29705	Van Kanten S.A., Luxembourg	29712
Syngenta Luxembourg Finance (#2), S.à r.l., Luxembourg	29710	Vial Partners S.A., Luxembourg	29706
Syngenta Luxembourg Finance (#1) S.A., Luxembourg	29707	Viale Bodio, S.à r.l., Luxembourg	29680
Syngenta Luxembourg Finance (#2) S.C.A., Luxembourg	29711	Viale Bodio, S.à r.l., Luxembourg	29682
Syngenta Participations AG & Co. S.N.C., Luxembourg	29711	Vienna Investment Group, S.à r.l., Beaufort	29696
		Waterton Lakes Project S.A., Luxembourg	29701
		Zenit S.A., Luxembourg	29701

BLUE TREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 60.487.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Signature.

(026370.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

MONTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 11.629.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05478, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau USD (21.231,34)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

Signature.

(026373.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

QUATTRO D, Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.
R. C. Diekirch B 5.297.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 20 mai 2003, réf. DSO-AE00140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 28 mai 2003.

Signature.

(901216.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

A + ARCHITECTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 13, rue Dicks.
R. C. Diekirch B 5.990.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 15 mai 2003, réf. DSO-AE00109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(901197.4//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

INVESTPLAN LUX HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 29.663.

Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 15 avril 2003 que:
les administrateurs sortants,

- M. Morten Bryn, avocat, demeurant au 28, Ombergveien, 0283 Oslo 2, Norvège,
 - M. Cato Bryn, directeur de société, demeurant au 3, Ullerkammen, 0381 Oslo, Norvège,
 - Mme Lisbeth Winther Bryn, directeur de société, demeurant au 28, Ombergveien, 0283 Oslo 2, Norvège, et
 - Mme Margaret Bryn, directeur de société, demeurant au 3, Ullerkammen, 0381 Oslo, Norvège,
- ainsi que le commissaire aux comptes:
- StenGest, S.à r.l., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
- ont été reconduits dans leurs fonctions respectives pour une nouvelle période d'un an.

Pour extrait conforme
STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01864. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024763.3/521/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

**GEE&BN S.A., GLOBAL ENVIRONMENTAL ENTERTAINING & BUSINESS NETWORK
LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 61.466.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 février 2003 au siège social de la société que:

- la démission de Monsieur Jan Trojan en tant qu'administrateur de la société GEE&BN S.A. a été constatée.
- décharge a été accordée à Monsieur Trojan.
- Monsieur Pierre Feltgen, avocat à la Cour demeurant à Luxembourg 55, bd de la Pétrusse a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Trojan.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, réf. LSO-AC01315. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(023656.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

UNIVERSAL WATCHES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.
R. C. Diekirch B 85.438.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05309, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(901198.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

UNIVERSAL WATCHES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.
R. C. Diekirch B 85.438.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(901199.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

MARINE CHARTER GESELLSCHAFT (LUXEMBURG) A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 57.027.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 29 avril 2003.

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société du 3A, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

Pour réquisition

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2003, réf. LSO-AE03768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023691.3/751/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

IFCI PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.581.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 12 mai 2003 au siège social

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gerd Fricke, de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil décide de coopter comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 12 mai 2003, Monsieur Orlando Antonini, né le 20 décembre 1933 à Bologna, Italie, de nationalité Italienne, demeurant professionnellement Via de Pe-poli, 4 I-40125 Bologna, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04887. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024888.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

QUICK POINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 33, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 18.407.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour le Gérant

FIDUCIAIRE KIEFFER ET CIE S.A.

Signature

(025817.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

CARCANI, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 52.756.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06002, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026210.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

NEWMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.875.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 7 mai 2003

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Franzina Federico de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme Nouvel Administrateur, avec effet au 7 mai 2003, Monsieur Christophe Velle, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur, et nomme à la fonction de Président du conseil Monsieur Carlo Santoiemma.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEWMED S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE04051. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024894.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

SCHWERIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.273.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

(025707.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

SCHWERIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.273.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

(025709.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

SCHWERIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.273.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05922, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

(025710.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

DMF HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R. C. Luxembourg B 44.416.

—
*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire
des Actionnaires tenue au siège social de la société
en date du 23 avril 2003 à 11.00 heures*

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de Monsieur Maurizio Manfredi de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société;
- de donner décharge au Commissaire aux Comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Frédéric Deflorenne, né le 4 octobre 1973 à Charleroi, comptable, demeurant 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05374. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025826.3/751/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

SAC PORTFOLIO IMMOBILIARE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 3.787.500,- EUR.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 88.509.

L'associé unique a décidé en date du 21 avril 2003:

- d'accepter la démission de Monsieur Christian Billon de son poste de gérant;
- de nommer Monsieur Dominique Robyns, né le 31 décembre 1958 à Alost en Belgique, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE05019. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025830.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

HIBISCUS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 37.665.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05990, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026216.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

TIBOR, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 15.460.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05997, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026212.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

BRENTEX A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 48.179.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Signature.

(025828.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

BRENTEX A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 48.179.

RECTIFICATIF

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 21 mai 2003 à 14.00*

Décisions

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion rectifié du conseil d'administration et le rapport rectifié du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 30 septembre 2002.

- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 30 septembre 2002.

L'exercice clôture avec un bénéfice de EUR 103.582,23.

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

- Report du bénéfice 103.582,23 EUR

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 septembre 2002.

Cet extrait annule et remplace, pour les points similaires, l'extrait n° L030015568.5 publié au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 16 avril 2003.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05376. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025827.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

JPMP SITECO HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 10.801.250,- EUR

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 88.687.

Les actionnaires de JPMP SITECO HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., ont décidé en date du 22 avril 2003 de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE05024. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025832.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

SHANARA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 86.872.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05993, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026214.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

SABINA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.129.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 11 mars 2003 que:

Délibération

- L'Assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2001.
 - Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée prend à l'unanimité la décision de poursuivre les activités de la société.
 - Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2001.
 - L'assemblée élit le nouveau conseil d'administration ainsi que le commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002 de la façon suivante:
Administrateur: Monsieur Marino Bastianini, directeur de société, demeurant à Milan (Italie).
Administrateur: Madame Rosalinda Bastianini, employée, demeurant à Milan (Italie).
Administrateur: Madame Sabina Bastianini-Ricca, employée, demeurant à (Italie).
Administrateur: Monsieur Francesco Signorio, directeur de société, demeurant à Lugano (Suisse).
Commissaire aux comptes: BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE avec siège social à Luxembourg.
- Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05277. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 11 mars 2003 que:

Délibération

Le Conseil d'Administration procède à la nomination de Monsieur Marino Bastianini, directeur de société, demeurant à Milan aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'administrateur-délégué pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003.

L'Administrateur-délégué aura tous pouvoirs de signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière ainsi que dans tous les rapports de la société avec les banques.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05280. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026051.3/000/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

CA.P.EQ. PARTNERS V & CIE S.C.A., Société en Commande par Actions.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 93.243.

—
In the year two thousand three, on the eleventh of April.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CA.P.EQ. PARTNERS V & CIE S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares («société en commandite par actions») with registered office at Luxembourg, (the «Company»), incorporated by deed of the undersigned notary of March 26, not yet published.

The extraordinary general meeting is opened and is presided by Mr Eric Biren, company director, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs. Maud Martin, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Manuel Gavin, private employee, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. To reduce the par value of the shares from EUR 10.- to EUR 1.25 and to make corresponding increase of the number of shares from 3,100 to 24,800.

2. Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect such change in the Company.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation and with the consent of the Manager, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to reduce the par value of the shares from EUR 10.- to EUR 1.25 and to make corresponding increase of the number of shares from 3,100 to 24,800.

Second resolution

The general meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«Art. 5. Share Capital.

The Company has an issued share capital of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) divided into twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares having a par value of one euro twenty-five cent (1.25 EUR) each, (hereinafter referred to as the «Shares».)»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed and these minutes were signed by the members of the board of the meeting and the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 700.-

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le onze avril.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de CA.P.EQ. PARTNERS V & CIE S.C.A., une société en commandite par actions («la Société»), ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte notaire instrumentant en date du 26 mars 2003, non encore publié.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte par Monsieur Eric Biren, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Maud Martin, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Manuel Gavin, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduire la valeur nominale des actions de EUR 10,- à EUR 1,25 et d'augmenter en conséquence le nombre des actions de 3.100 à 24.800.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter un tel changement dans la Société.

3. Divers.

II) Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, signées *ne varietur* par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les associés ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération et avec l'accord du Gérant, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire la valeur nominale des actions de EUR 10,- à EUR 1,25 et en conséquence d'augmenter le nombre des actions de 3.100 à 24.800.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui seront dorénavant rédigés comme suit:

«Art. 5. Capital social.

Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq centimes (1,25 EUR) chacune.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et ce procès-verbal est signé par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.000,- EUR.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Biren, M. Martin, M. Gavin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, vol. 17CS, fol. 43, case 6.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

G. Lecuit.

(025614.2/220/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

CA.P.EQ. PARTNERS V & CIE S.C.A., Société en Commande par Actions.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 93.243.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

G. Lecuit.

(025616.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

NEW CITE-GERANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 93.188.

L'an deux mille trois, le sept mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LA CITE, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg, ici représentée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Mamer, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 7 mai 2003, ci-annexée.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique de la société à responsabilité limitée NEW CITE-GERANCES, S.à r.l., avec siège social à L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 16 avril 2003, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée décide d'augmenter le capital social à concurrence de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) par la création de cent (100) parts nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les parts nouvelles sont émises avec une prime d'émission totale de cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 132.500,-), soit mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 1.325,-) par part.

L'associée unique admet à la souscription des parts nouvelles les sociétés CEBTIMO et DAIMS S.A.

Souscription et libération

Ensuite les cent (100) parts nouvelles sont souscrites comme suit:

- cinquante (50) parts sont souscrites par la société anonyme CEBTIMO, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix (R.C.S. Luxembourg B 51.703), ici représentée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économi-

ques, demeurant à Mamer, habilité à engager ladite société par sa signature individuelle conformément à l'article 5 des statuts,

- cinquante (50) parts sont souscrites par la société anonyme DAIMS S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix (R.C.S. Luxembourg B 51.706), ici représentée par Monsieur Claude Faber, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les cent (100) parts ainsi souscrites sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent quarante-cinq mille euros (EUR 145.000,-), faisant douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour le capital et cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 132.500,-) pour la prime d'émission, se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.»

Troisième résolution

Les associés décident ensuite de fixer les pouvoirs du gérant Monsieur Marc Knauf comme suit:

Pour tout acte de gestion journalière la Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Pour tout acte dépassant la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), l'agrément préalable des associés est requis.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunération et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est évalué approximativement à la somme de EUR 2.900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Faber et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, vol. 17, fol. 71, case 10.- Reçu 1.450 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

F. Baden.

(025673.3/200/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

NEW CITE-GERANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 93.188.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(025675.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

ISOLTRA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 56.406.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 18 juin 2002

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2001.

Les mandats d'Administrateurs, d'Administrateurs-délégué et de Commissaire aux Comptes venant à l'échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler pour une période de six ans les mandats d'Administrateur et d'Administrateur-délégué de M. Jozef Dils, ainsi que les mandats d'Administrateurs de M. Luc Geerts et la société FORMISOL S.A. et le mandat de Commissaire aux comptes de la société HRT REVISION, S.à r.l. Leurs mandats viendront à l'échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2008.

4. Néant.

Pour extrait conforme

J. Dils / L. Geerts

Administrateur-délégué / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05693. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026395.3/565/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

KAP GLOBAL PUBLISHERS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 89.452.

In the year two thousand three, on the ninth day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of KAP GLOBAL PUBLISHERS S.A., having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 89.452, incorporated pursuant to a deed dated 15 October 2002 published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1682 of 23 November 2002, and its Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed dated 12 November 2002 published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1803 of 19 December 2002, by deed enacted on 2 January 2003, not yet published and for the last time by deed enacted on 9 April 2003, not yet published.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing professionally in Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, that the 48.250 shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

(1) Decision to amend article 3 (Capital and Shares) of the Company's articles of association by increasing the Company's authorised share capital in order to allow the Company to issue warrants entitling the holders of the warrants to subscribe for ordinary shares and convertible bonds of the Company.

(2) Declaration by the shareholders that they have received and accepted a report of the Board of Directors, as appended, on the reasons of the increase of the Company's authorised share capital and the introduction in this respect of the possibility by the Board of Directors of the Company to waive their preferential rights with respect to the issuance of warrants and the subscription of new ordinary shares and convertible bonds to be issued with a par value of EUR 2.- (two euros) per Share and per convertible bond.

(3) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The general meeting decides to amend article 3 (Capital and Shares) of the Company's articles of association by increasing the Company's authorised share capital in order to allow the Company to issue warrants entitling the shareholders to subscribe for ordinary shares and convertible bonds of the Company.

The general meeting decides to increase the authorised share capital by an amount of EUR 1,872,000.- (one million eight hundred seventy two thousand euros) in order to raise it from its current amount of EUR 8,599,000.- (eight million five hundred ninety nine thousand euros) to EUR 10,471,000.- (ten million four hundred seventy one thousand euros).

The general meeting decides to introduce a new article 4.5 in the articles of the Company expressly authorising the Board of Directors within the framework of the amended authorised share capital clause to issue warrants entitling its holders to subscribe for 11,000 (eleven thousand) ordinary shares of the Company of EUR 2.- (two euros) each and 925,000 (nine hundred twenty five thousand) convertible bonds of EUR 2.- (two euros) each.

The general meeting more particularly acknowledges that:

- the authorised share capital initially introduced on 2 January 2003 in the Company's articles of association was fixed at EUR 8,600,000.- (eight million six hundred thousand euros),

- the amount of the initial authorised share capital was decreased by EUR 1,000.- (one thousand euros) pursuant to a notarial deed dated 9 April 2003 enacting an increase by EUR 1,000.- (one thousand euros) of the subscribed share capital of the Company within the frame of the authorised capital; consequently, the amount of the remaining authorised share capital of the Company is currently EUR 8,599,000.- (eight million five hundred ninety nine thousand euros),

- by the present resolution the remaining authorised share capital of the Company is increased by 1,872,000.- (one million seventy two thousand euros).

The general meeting decides in this respect that the authorisation to the Board of Directors granted pursuant to article 4.1, which initially started on 2 January 2003 shall be extended to the date of the present resolution.

Article 3 shall consequently be amended and rephrased as follows:

«1. The issued share capital of the Company is ninety-six thousand five hundred euros (EUR 96,500.-) divided into forty-eight thousand two hundred fifty (48,250) redeemable Shares of two euros (EUR 2.00) each.

2. The total un-issued but authorised capital of the Company is fixed at EUR 10,471,000.- (ten million four hundred seventy one thousand euros), amount by which the board of directors is able to increase the issued share capital.

3. The authorised and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amending the Articles.

4. Within the limits of the authorised share capital set out under article 3.2, the share capital may be increased at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new Shares, it being understood that:

4.1. The authorisation will expire five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary General Meeting of Shareholders dated 9 May 2003, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of the General Meeting of Shareholders;

4.2. The Board of Directors may waive the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new Shares created pursuant to this article 3.4;

4.3. The Board of Directors is authorised to issue the new Shares in one or more steps, as it may determine from time to time in its discretion.

4.4. The Board of Directors is authorised to issue and sell convertible bonds entitling its holders to subscribe for up to five million one hundred seventy five thousand (5,175,000) new Shares to be issued by the Company having a nominal value of ten million three hundred fifty thousand euros (EUR 10,350,000.-). The new Shares shall have the same rights as the existing Shares.

The other terms and conditions of the convertible bonds shall be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors is specially authorised to issue such convertible bonds and Shares without reserving for the existing shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the convertible bonds.

4.5. The Board of Directors is authorised to issue warrants entitling its holders to subscribe for up to 11,000 (eleven thousand) new Shares of EUR 2.- (two euros) each and, within the limits set out in article 4.4., 925,000 (nine hundred twenty five thousand) new convertible bonds of EUR 2.- (two euros) each to be issued by the Company. The new Shares shall have the same rights as the existing Shares.

The other terms and conditions of the warrants and the convertible bonds shall be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors is specially authorised to issue such warrants and convertible bonds without reserving for the existing shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the warrants and the convertible bonds.

4.6. The Shares shall be indivisible, shall be registered shares, and shall be numbered consecutively from one upwards. No share certificates shall be issued.

4.7. The Board of Directors is authorised to do all things necessary to amend Article 3 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to paragraph 4 of this Article 3; the Board of Directors is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law. Furthermore the Board of Directors may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

4.8. This increase of the share capital decided by the Board within the limitations of the authorised share capital may be subscribed for, and Shares may be issued with, or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors.

5. Subject to the powers granted to the Board of Directors pursuant to the authorised share capital clause contained in paragraph 4 of this Article 3, Shares not yet issued shall be issued at such price, upon such conditions and at such times as the General Meeting of Shareholders shall determine, provided that the Shares shall not be issued at a price below nominal value. If the consideration payable to the Company for newly issued Shares exceeds the nominal value of those Shares, the excess is to be treated as share premium in respect of the Shares in the books of the Company.

6. In the event of new Shares being issued, each existing holder of Shares shall have a preferential right to subscribe for them in proportion to his existing holding of such Shares. Such preferential rights may be limited or excluded by a resolution of the General Meeting of Shareholders, provided that such limitation or exclusion shall in each case apply to only one particular issue of Shares.

7. The Company shall not, save to the extent permitted by statute, grant security, give price guarantees or in any other way commit itself or declare itself to be jointly or severally liable with or for others, with a view to enabling third parties to subscribe for or acquire Shares in its capital.

8. Subject to the terms of article 49-8 of the Company Act, the Company may, to the extent permitted by law, redeem its own Shares.»

Second resolution

The shareholders declare that they have received and accepted a report of the Board of Directors, as appended, on the reasons of the increase of the Company's authorised share capital and the introduction in this respect of the possibility by the Board of Directors of the Company to waive their preferential rights with respect to the issuance of warrants and the subscription of new ordinary shares and convertible bonds to be issued with a par value of EUR 2.- (two euros) per Share and per convertible bond.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le neuf mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KAP GLOBAL PUBLISHERS S.A., ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 398, route d'Esch. La société susvisée a été constituée par devant le notaire Joseph Elvinger résidant à Luxembourg suivant acte reçu le 15 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1682 du 23 novembre 2002, et ses statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 12 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1803 du 19 décembre 2002, par acte reçu le 2 janvier 2003, non encore publié et pour la dernière fois par acte reçu le 9 avril 2003, non encore publié.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le Président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations ne varietur, signées par les comparants et le notaire instrumentant resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 48.250 actions ordinaires représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour préalablement à la tenue de l'assemblée et avoir renoncé à toutes formalités et conditions de convocation. L'assemblée est dès lors constituée «régulièrement» et peut valablement délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

(1) Décision de modifier l'article 3 (Capital et Actions) des statuts de la Société en augmentant le montant du capital autorisé de la Société pour permettre à la Société d'émettre des warrants qui donnent droit à leurs détenteurs de souscrire à des actions ordinaires et des obligations convertibles de la Société.

(2) Déclaration par les Actionnaires qu'ils ont reçu et accepté le rapport du Conseil d'Administration, tel qu'annexé au présent procès-verbal, exposant les raisons de l'augmentation du montant du capital autorisé et l'introduction de la possibilité du Conseil d'Administration de supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires relatifs à l'émission de warrants et à la souscription des nouvelles actions ordinaires et des obligations convertibles à émettre avec une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) par Action et obligation convertible.

(3) Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 (Capital et Actions) des statuts de la Société en augmentant le montant du capital autorisé de la Société pour permettre à la Société d'émettre des warrants qui donnent droit à leurs détenteurs de souscrire à des actions ordinaires et des obligations convertibles de la Société.

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital autorisé d'un montant de 1.872.000 (un million huit cent soixante-douze mille euros) de façon à le porter de son montant actuel de 8.599.000,- EUR (huit millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros) à 10.471.000,- EUR (dix millions quatre cent soixante et onze euros).

L'assemblée générale décide d'introduire un nouvel article 4.5 dans les statuts de la Société autorisant expressément le Conseil d'Administration dans le cadre de la clause de capital autorisé d'émettre des warrants donnant droit à leurs détenteurs de souscrire à 11.000 (onze mille) actions ordinaires de la Société et à 925.000 (neuf cent vingt-cinq mille) obligations convertibles d'une valeur nominale de 2,- (deux euros) par Action ou par obligation convertible.

L'assemblée générale note que:

- le capital autorisé initialement introduit dans les statuts de la Société le 2 janvier 2003 était fixé à 8.600.000,- EUR (huit millions six cent mille euros),

- le montant du capital autorisé initial a été réduit de 1.000,- EUR (mille euros) suivant acte notarié du 9 avril 2003 constatant l'augmentation du capital social souscrit de la Société de 1.000,- EUR (mille euros) dans le cadre du capital autorisé; en conséquence, le montant du capital autorisé restant de la Société est actuellement de 8.599.000,- EUR (huit millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros),

- par la présente résolution, le montant du capital autorisé actuellement existant est augmenté de 20.000,- EUR (vingt mille euros).

L'assemblée générale décide par conséquent que la délégation donnée au conseil sur base de l'article 4.1, qui initialement commençait à courir le 2 janvier 2003, est étendue à la date de la présente résolution.

L'article 3 des statuts sera par conséquent amendé et rephrasé comme suit:

«1. Le capital social de la Société est de EUR 96.500 (quatre-vingt seize mille cinq cents euros) divisé en 48.250 (quarante huit mille deux cent cinquante) actions rachetables de EUR 2,00 (deux euros) chacune.

2. Le capital non émis mais autorisé de la Société est fixé à EUR 10.471.000 (dix millions quatre cent soixante et onze mille euros), montant à concurrence duquel le conseil d'autorisation peut augmenter le capital social souscrit.

3. Le capital social et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par résolution de l'assemblée générale adoptée à la manière requise pour la modification des statuts.

4. Dans les limites du capital autorisé tel que défini sous 3.2., le capital social peut être augmenté par le conseil d'administration, avec ou sans prime d'émission, conformément aux dispositions et conditions ci-dessous, par la création et l'émission de nouvelles actions, étant entendu que:

4.1 l'autorisation expirera le cinquième anniversaire après la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 Mai 2003, mais qu'à la fin de cette période une nouvelle période d'autorisation peut être octroyée par résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires;

4.2 le Conseil d'Administration peut lever le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants relatif aux nouvelles actions conformément au présent article 3.4;

4.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions en une ou plusieurs fois, tel qu'il le déterminera de temps en temps.

4.4 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre et à vendre des obligations convertibles donnant droit à leurs détenteurs de souscrire jusqu'à 5.175.000 (cinq millions cent soixante quinze mille) nouvelles actions à être émises par la Société ayant une valeur nominale de EUR 10.350.000 (dix millions trois cent cinquante mille euros). Les mêmes droits seront attachés aux nouvelles Actions que ceux attachés aux Actions existantes.

Les autres dispositions et conditions des obligations convertibles seront déterminés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de telles obligations convertibles et nouvelles actions sans réserver aux actionnaires existants leur droit préférentiel de souscrire et d'acheter les obligations convertibles.

4.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre et à vendre des warrants donnant droit à leurs détenteurs de souscrire jusqu'à 11.000 (onze mille) nouvelles actions de EUR 2,00 (deux euros), et dans les limites de l'article 4.4 925.000 (neuf cent vingt cinq mille) obligations convertibles actions de EUR 2,00 (deux euros) chacune à être émises par la Société. Les mêmes droits seront attachés aux nouvelles Actions que ceux attachés aux Actions existantes.

Les autres dispositions et conditions des warrants et obligations convertibles seront déterminés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de tels warrants et obligations convertibles sans réserver aux actionnaires existants leur droit préférentiel de souscrire et d'acheter les warrants et obligations convertibles.

4.6 Les Actions sont indivisibles, nominatives et seront numérotées consécutivement à partir de un. Aucun certificat d'action ne sera émis.

4.7 Le Conseil d'Administration est autorisé à faire tout le nécessaire pour modifier l'article 3 afin d'enregistrer la modification du capital social conformément au paragraphe 4 du présent article 3; le conseil d'administration peut prendre ou autoriser les actes requis pour l'exécution et la publication d'un tel amendement en accord avec la loi. Par ailleurs, le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur ou agent dûment autorisé, ou à toute autre personne dûment autorisée les tâches d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour les actions représentant une partie ou la totalité des montants de capital ainsi augmenté.

4.8 Cette augmentation de capital décidée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé peut être souscrit et des actions peuvent être émises avec ou sans prime d'émission et libérées par des apports en numéraires ou en nature ou par compensation de créances ou de tout autre manière à déterminer par le Conseil d'Administration.

5. Sous réserve des pouvoirs donnés au Conseil d'Administration en vertu de la clause du capital autorisé contenue au paragraphe 4 de cet article 3, les Actions non encore émises, devront être émises au prix, conditions et époques déterminés par l'assemblée générale, pourvu que les actions ne soient pas émises à un prix inférieur à leur valeur nominale. Si la contrepartie payable à la Société pour des actions nouvellement émises excède la valeur nominale de ces actions, l'excédent sera considéré dans les livres de la Société comme prime d'émission pour la classe d'Actions concernée.

6. Dans le cas d'émissions de nouvelles Actions, chaque actionnaire existant aura un droit préférentiel de souscription proportionnellement à sa participation existante de telles Actions. De tels droits préférentiels peuvent être limités ou exclus par résolution de l'assemblée générale, pourvu qu'une telle limitation ou exclusion s'applique seulement à une émission particulière d'actions.

7. La Société ne peut pas, sauf dans la mesure ou la loi le permet, donner des sûretés, des garanties de prix ou de toute autre manière s'engager ou se déclarer conjointement ou solidairement responsable avec ou pour d'autres, dans le dessein de permettre à des tiers de souscrire ou d'acquérir des actions dans son capital.

8. Sous réserve des dispositions de l'article 49-8 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, la Société peut, dans les limites autorisées par la loi, racheter ses propres actions.»

Deuxième résolution

Les Actionnaires déclarent qu'ils ont reçu et accepté le rapport du Conseil d'Administration, tel qu'annexé au présent procès-verbal, exposant les raisons de l'augmentation du montant du capital autorisé et l'introduction de la possibilité du Conseil d'Administration de supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires relatifs à l'émission de warrants et à la souscription des nouvelles actions ordinaires et des obligations convertibles à émettre avec une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) par Action et obligation convertible.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, vol. 138S, fol. 95, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

J. Elvinger.

(025651.2//263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

KAP GLOBAL PUBLISHERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 89.452.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(025652.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

VIALE BODIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.190.

In the year two thousand and three, on the twenty-seventh day of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of VIALE BODIO, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1724 Luxembourg, 11, Boulevard Prince Henri, incorporated by deed enacted on the 28 of September 2000, inscribed at trade register Luxembourg section B number 78.190, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 233, of March 30, 2001, whose articles of association have been amended by deed enacted on April 3, 2001, published in the Luxembourg Mémorial C Number 1080 of November 28, 2001 and by deed enacted on June 19, 2001, published in the Luxembourg Mémorial C number 51 of January 10, 2002.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, residing at Kédange, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 81,376 (eighty-one thousand three hundred and seventy-six) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 40,000.- (forty thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 2,034,400.- (two million thirty-four thousand four hundred euros) to EUR 2,074,400.- (two million seventy-four thousand four hundred euros) by the issue of 1,600 (one thousand six hundred) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros), by contribution in cash.

2.- Subscription, intervention of the subscribers and full payment of the new shares by contribution in cash.

3.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 40,000.- (forty thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 2,034,400.- (two million thirty-four thousand four hundred euros) to EUR 2,074,400.- (two million seventy-four thousand four hundred euros) by the issue of 1,600 (one thousand six hundred) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros).

Second resolution

It is decided to admit to the subscription of the 1,600 (one thousand six hundred) new shares as follows:

1. DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, for.....	1,065 shares
2. DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, for.....	177 shares
3. DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, for.....	129 shares
4. DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, for.....	190 shares
5. OFFICERS NOMINEES LIMITED, for.....	39 shares
Total:.....	1,600 shares

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscribers, represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the 1,600 (one thousand six hundred) new shares, each of them the number to which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of 40,000.- (forty thousand euros) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 2,074,400.- (two million seventy-four thousand four hundred euros) represented by 82,976 (eighty-two thousand nine hundred and seventy-six) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand and three hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée VIALE BODIO, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, Boulevard Prince Henri, constituée suivant acte reçu le 29 septembre 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 78 190, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 233, du 30 mars 2001, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 3 avril 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1080 du 28 novembre 2001 et le 19 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 51 du 10 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 81,376 (quatre vingt un mille trois cent soixante seize) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 40.000,- (quarante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2,034,400,- (deux millions trente-quatre mille quatre cents euros) à 2,074,400,- (deux millions soixante quatorze mille quatre cents euros) par l'émission de 1.600 (mille six cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), par apport en numéraire.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de la nouvelle action par apport en numéraire.

3.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 40.000,- (quarante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.034.400,- (deux millions trente-quatre mille quatre cents euros) à 2.074.400,- (deux millions soixante quatorze mille quatre cents euros) par l'émission de 1.600 (mille six cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros).

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des 1.600 (mille six cents) parts sociales nouvelles, comme suit:

1. DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, pour	1.065 parts
2. DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, pour	177 parts

3. DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, pour	129 parts
4. DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, pour	190 parts
5. OFFICERS NOMINEES LIMITED, pour	39 parts
	1.600 parts

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les souscripteurs prédésignés, représentés par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux 1.600 (mille six cents) parts sociales nouvelles chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 40.000,- (quarante mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 2.074.400,- (deux millions soixante quatorze mille quatre cent euros) divisé en 82.976 (quatre-vingt-deux mille neuf cents soixante-seize) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, vol. 16CS, fol. 96, case 10. – Reçu 400 euros.

Le Receveur ff.(signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

J. Elvinger.

(026261.3/211/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

VIALE BODIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.190.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 30 mai 2003.

Signature.

(026264.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

EUROFIELD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 37.993.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 mai 2003

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats en 2002.

4. L'Assemblée acte la démission en date de ce jour de Monsieur Rodney Haigh de son poste d'administrateur et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat.

5. L'Assemblée décide de ne pas pourvoir au remplacement de l'administrateur démissionnaire et décide de réduire le nombre de postes d'administrateurs de cinq à quatre. Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Christophe Blondeau
- Nour-Eddin Nijar
- Romain Thillens
- Pierre Hoffmann.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05682. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026391.3/565/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

NIGHT EVENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2537 Luxembourg, 32, rue du Dernier Sol.
R. C. Luxembourg B 93.599.

STATUTS

L'an deux mille trois, le neuf mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) KPB INVESTMENT LIMITED, avec siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickham's Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

2) Monsieur Franco Lefemine, administrateur de sociétés, demeurant à L-1522 Luxembourg, 42, rue Jules Fischer,

3) Monsieur Kadder Chergui, indépendant, demeurant à L-5620 Mondorf-les-Bains, 4, rue Jean-Pierre Ledure, représentés par Maître Renaud Le Squeren, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé du 6 mai 2003.

Les procurations prémentionnées, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NIGHT EVENTS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois, cette mesure ne pourra avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir dans de telles circonstances.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (90.000,- €) représenté par neuf cents (900) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les termes et conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre III. Conseil d'Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis.

Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en l'an 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Affectation des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social, qui commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) KPB INVESTMENT LIMITED, préqualifiée, trois cents actions	300
2) Monsieur Franco Lefemine, préqualifié, trois cents actions	300
3) Monsieur Kadder Chergui, préqualifié, trois cents actions	300
Total: neuf cents actions	900

Toutes les actions ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt-dix mille euros (90.000,- €) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à approximativement 2.200,- €.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Samuel Akdime, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 25, avenue de la Gare,
- b) Monsieur Franco Lefemine, administrateur de sociétés, demeurant à L-1522 Luxembourg, 42, rue Jules Fischer,
- c) Monsieur Kadder Chergui, indépendant, demeurant à L-5620 Mondorf-les-Bains, 4, rue Jean-Pierre Ledure.
- 3.- Est nommé commissaire aux comptes:
Monsieur Roberto Vasta, comptable, demeurant à L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.
- 4.- Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-2537 Luxembourg, 32, rue du Dernier Sol.
- Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.
- Signé: R. Le Squeren, P. Frieders.
Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, vol. 138S, fol. 97, case 5. – Reçu 900 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

P. Frieders.

(026366.3/212/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

DEBARLUX, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-7762 Bissen, 13A, route de Boevange.

R. C. Diekirch B 4.344.

L'an deux mille trois, le treize mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Manuel Antonio Igrejas Carrico, abatteur-débardeur de bois, demeurant à L-7762 Bissen, 13A, route de Boevange.

2.- Monsieur Noribal Igrejas Carrico, ouvrier, demeurant à L-9176 Niederfeulen, 51, route de Bastogne.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société en nom collectif DEBARLUX, S.e.n.c., avec siège social à Diekirch, constituée suivant acte sous seing privé, en date du 22 avril 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 369 du 10 juillet 1997.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-9020 Diekirch, 43, rue de Clairefontaine à L-7762 Bissen, 13A, route de Boevange.

Le premier alinéa de l'article trois des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. (1^{er} alinéa).** Le siège social de la société est établi à Bissen.»

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Carrico, N. Carrico, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 mai 2003, vol. 424, fol. 48, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mai 2003.

H. Hellinckx.

(901181.3/242/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mai 2003.

DEBARLUX, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-7762 Bissen, 13A, route de Boevange.

R. C. Diekirch B 4.344.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mai 2003.

H. Hellinckx.

(901182.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 mai 2003.

EUROPEAN FINANCIAL RESEARCH AGENCY (EFRA) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 93.617.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Christian Bühlmann, administrateur de sociétés, demeurant à L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach;

2.- La société CTR MANAGEMENT Inc., ayant son siège social à Tortola, Road Town (Iles Vierges Britanniques), ici dûment représentée par Monsieur Christian Bühlmann, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de EUROPEAN FINANCIAL RESEARCH AGENCY (EFRA) S.A.**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. L'objet de la société est le suivant:

La société pourra rendre des services professionnels à des sociétés appartenant à son groupe ou à des tiers et notamment des services en matière d'administration, de secrétariat social, de fiscalité, de trésorerie et de comptabilité, de même que toutes activités commerciales, industrielles, financières et autres, se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou qui pourront en faciliter la réalisation.

La société pourra représenter les intérêts financiers et économiques de tiers au sens le plus large et exercer notamment les activités suivantes:

- a) exercer des fonctions de contrôle et de gestion dans d'autres sociétés;
- b) gérer et administrer des biens de tous genres;
- c) agir à titre de mandataire ou de gérant;
- d) s'occuper des intérêts d'actionnaires, d'obligataires ou d'autres créanciers de sociétés ou entreprises ou de groupe de sociétés ou d'entreprises;
- e) acquérir en son nom mais pour compte d'autrui des biens mobiliers ou immobiliers, et s'occuper de la gestion et de la comptabilité de ces biens.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations. La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à cinquante mille euro (50.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions, chacune d'une valeur nominale de cinq euro (5,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à deux millions euro (2.000.000,- EUR) représenté par quatre cent mille (400.000) actions, chacune d'une valeur nominale de cinq euro (5,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 5bis. Droit de préemption et droit de sortie conjointe en cas de transfert de valeurs mobilières:

1. Transferts librement réalisables:

Sous réserve de l'information préalable du président du conseil d'administration de la société ou son successeur désigné, (ci-après nommé «le mandataire») qui en informera à son tour les actionnaires et la société, les transferts suivants pourront être librement réalisés:

- tout transfert à une/des sociétés faisant partie du même groupe que le cédant;
- tout transfert par un actionnaire, personne physique, au profit de ses héritiers en ligne directe ou de son conjoint à la suite de son décès.

2. Transferts donnant lieu à l'exercice du droit de préemption:

1. Sous réserve des stipulations de l'article 5bis 1. ci-dessus, les actionnaires se consentent réciproquement un droit de préemption sur les valeurs mobilières qu'ils détiennent ou viendront à détenir dans les conditions du présent article 5bis 2. Chacun des actionnaires s'oblige, en cas de transfert, à proposer les valeurs mobilières faisant l'objet du transfert en priorité aux autres actionnaires.

2. A cet effet, le cédant notifiera le projet de transfert au mandataire en indiquant:

- l'identité du cédant,
- le nombre de valeurs mobilières dont le transfert est projeté,
- les noms ou dénominations du ou des bénéficiaires du transfert projeté ainsi que leurs adresses ou siège sociaux,
- le prix ou la valeur retenue pour l'opération,
- les conditions de paiement ainsi que toute justification sur la réalité et les termes du projet de transfert,
- l'adhésion du ou des bénéficiaire(s) proposé(s) du transfert projeté à toutes les stipulations du protocole.

Le mandataire en informera tous les autres actionnaires dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la notification de cession, en reprenant les informations énumérées ci-dessus.

3. Chaque actionnaire pourra exercer son droit de préemption, dans un délai de trente jours à compter de la date de la notification du projet de transfert adressée aux actionnaires par le mandataire en notifiant au mandataire le nombre de valeurs mobilières dont il souhaite se porter acquéreur.

Si plusieurs actionnaires souhaitent se porter acquéreur d'un nombre de valeurs mobilières excédant le nombre de valeurs mobilières offertes, lesdites valeurs mobilières seront réparties entre eux, les rompus éventuels étant attribués à la fraction la plus élevée et en cas d'égalité de fraction par tirage au sort. Dans le cas où certains actionnaires s'abstiendraient d'exercer la faculté de préemption qui leur est accordée, leur abstention profiterait aux autres actionnaires, au prorata des actions de capital de la société détenues par chacun d'eux et dans la limite de leurs demandes.

4. Il est expressément convenu que le mandataire pourra, le cas échéant, réduire les délais stipulés ci-dessus si les actionnaires lui ont fait connaître leurs décisions avant les termes prévus au présent article.

En outre, le mandataire pourra remplacer la procédure visée ci-dessus par la réunion de tous les actionnaires en assemblée générale ou par l'accord écrit de chaque actionnaire.

5. En cas de contestation sur le prix des valeurs mobilières faisant l'objet d'un transfert, celui-ci sera déterminé par expert. Les frais d'expertise seront supportés moitié par le cédant, moitié par le/les actionnaire(s) souhaitant exercer leur droit de préemption.

6. Le droit de préemption ne peut valablement s'exercer que sur la totalité des valeurs mobilières faisant l'objet du projet de transfert.

7. A défaut d'exercice par les actionnaires de leur droit de préemption, dans les délais prévus, le transfert projeté pourra être réalisé, mais seulement aux prix et conditions contenus dans la notification visée à l'article 5bis 2.2.

3. Transferts donnant lieu à l'exercice du droit de sortie conjointe:

1. Sous réserve des stipulations de l'article 5bis 1 ci-dessus, les actionnaires se consentent réciproquement un droit de sortie conjointe dans les conditions du présent article. En cas de projet de transfert de valeurs mobilières représentant ou susceptible de représenter plus de 25% du capital et des droits de vote, le cédant s'engage à acquérir tout ou partie des valeurs mobilières que détiendraient alors les autres actionnaires, selon les mêmes termes et dans les mêmes conditions de prix que celles obtenues par lui.

2. Mise en oeuvre.

Pour l'application des stipulations du présent article, le mandataire informera les actionnaires de la possibilité de mettre en oeuvre le droit de sortie conjointe, sous la réserve de l'exercice de leur droit de préemption, dans la notice d'information adressée par le mandataire aux actionnaires, conformément à l'article 5bis 2.2. Chaque partie souhaitant exercer son droit de sortie conjointe devra notifier son intention au mandataire dans un délai de trente jours à compter de la réception de l'information émanant du mandataire.

Le mandataire devra dès lors informer les autres actionnaires de l'exercice du droit de sortie conjointe par cet actionnaire dans les conditions de l'article 5bis 2.2., les autres actionnaires pouvant exercer leur droit de préemption sur les valeurs mobilières ainsi offertes à la vente, dans les conditions de l'article 5bis 2.3.

Chaque actionnaire pourra ainsi soit user de son droit de préemption, soit ne pas user de son droit de préemption et accepter le transfert projeté, soit ne pas user de son droit de préemption et exiger le rachat par le bénéficiaire sur les valeurs mobilières qu'il détient.

Les dispositions du présent article seront inapplicables en cas de mise en bourse des actions.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Christian Bühlmann, préqualifié, une action	1
2.- La société CTR MANAGEMENT Inc., prédésignée, neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	9.999
Total: dix mille actions	10.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euro (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille six cents euro.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Etienne Vanderschrick, administrateur de sociétés, né à Bruxelles (Belgique), le 12 août 1941, demeurant à B-1701 Dilbeek, Lenniksebaan 112 (Belgique);
 - b) Monsieur Christian Bühlmann, administrateur de sociétés, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant à L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach;

c) La société CTR MANAGEMENT Inc., ayant son siège social à Tortola, Road Town (Iles Vierges Britanniques), R. C. Tortola numéro 485712.

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-8436 Steinfort, 58, rue de Kleinbettingen, R. C. Luxembourg section B numéro 86.995.

4.- Le siège de la société est établi à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire a été fixée à six ans.

6.- Le mandat de tout administrateur sera exercé à titre non rémunéré.

7.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article sept des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Christian Bühlmann, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and three, on the twenty-eighth of January.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- Mr Christian Bühlmann, companies director, residing in L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach;

2.- The company CTR MANAGEMENT Inc., having its registered office in Tortola, Road Town (British Virgin Islands), here duly represented by Mr Christian Bühlmann, prenamed.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (société anonyme) is hereby formed under the title of EUROPEAN FINANCIAL RESEARCH AGENCY (EFRA) S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The company's object is the following:

The company shall render professional services to companies belonging to its group or to third parties and notably administrative services, social back-office, treasury, accounting and tax services, as well as any commercial, industrial financial or other activity directly or indirectly in connection with this scope of activity, or that could facilitate its realisation.

The Company shall represent the financial interest of third parties in the broadest sense and shall render the following services:

a) exercise control and management duties in other companies;

b) administer all kind of goods;

c) act as a proxy holder or manager;

d) look after the interests of shareholders, bondholders, and other creditors of companies or group of companies;

e) acquire in its name but on behalf of third parties, movable and immovable properties, and look after the daily management of these properties.

Furthermore, the purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies. The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes without subjecting itself to the law of 31st of July 1929 governing holding companies.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at fifty thousand euro (50,000.- EUR) represented by ten thousand (10,000) shares of a par value of five euro (5.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The authorized capital is fixed at two million euro (2,000,000.- EUR) to be divided into four hundred thousand (400.000) shares with a par value of five euro (5.- EUR) each.

The Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of the publication of the articles of association in the Mémorial C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the Board of Directors may determine. The Board of Directors is authorized to suppress or to limit the preferential subscription right of the shareholders.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 5bis. Pre-emption right and joint sell out right in case of transfer of shares.

1. Transfers which can be made without limits:

Under the condition of priory information of the chairman of the board of directors or of his designated successor, (hereinafter called «the proxy») who will inform the shareholders and the corporation, the following transfers can be made without limitations:

- any transfer in favour of one or more companies which are part of the same group as the transferor;
- any transfer by a shareholder, physical person, in case of death, in favour of his heirs in direct line or his spouse.

2. Transfers in which a pre-emption right takes place:

1 Under the reserve of the dispositions of article 5bis 1. here-above, the shareholders agree mutually to grant a pre-emption right on the shares they own following the articles of the present article 5bis 2. Each shareholder obliges himself, in case of transfer, to offer the concerned shares by priority to the other shareholders.

2. To this effect, the selling part will notify his intention of transfer to the proxy by indicating:

- the identity of the transferor;
- the number of shares which are intended to be sold;
- the names or denominations of the beneficiary(ies) of the intended transfer their address or registered offices;
- the price or value fixed for the operations;
- the conditions of payment and any proof of the reality and the terms of the intended transfer;
- the acceptance by the proposed beneficiary(ies) of the intended transfer to the conditions of the protocol.

The proxy will inform the other shareholders within a delay of 15 days beginning at the day of the notification of the intended transfer, the hereabove mentioned informations.

3. Each shareholder may use his pre-emption right within a delay of thirty days beginning at the day of the notice of the intended transfer sent to the shareholders by the proxy, each shareholder will inform the proxy of the number of shares he desires to acquire.

In case that several shareholders desire to acquire a number of shares exceeding the number of offered shares, the said shares will be divided between them, and possible fractional parts will be attributed to the highest fraction, and in case of equal fraction by drawing of lots. In case that some shareholders waive their pre-emption faculty, their waiver will benefit to the other shareholders according to the number of shares owned by each of them and in the limit of their order.

4. It is expressly stated that the proxy may, eventually, reduce the delays fixed hereabove if the shareholders have informed him about their decisions in advance of the delays set in the present article.

Furthermore, the proxy may replace the above proceedings by a general assembly of all the shareholders or by a written agreement of each shareholder.

5. In case of dispute concerning the value of the shares to be transferred, this price will be determined by an expert. The expenses of the expert will be supported half by the transferor and half by the shareholder(s) intending to exercise their right of pre-emption.

6. The pre-emption right can only be validly exercised if it includes the totality of shares intended to be transferred.

7. In case that the pre-emption right is not used by the shareholders in the above named delays, the transfer can validly be done, but it must be done according to the prices and conditions mentioned in the notice specified in article 5bis 2.2.

3. Transfers ennobling the faculty of joint sell out.

1 Under observance of the rules set in article 5bis 1 hereabove, the shareholders grant mutually a right of joint sell out according to the conditions of the present article. In case of intention of the transfer of shares representing or capable of representing more from 25% of the share capital and of the voting rights the transferor binds himself to assure all or part of the shares hold by the other shareholders according to the terms and under the same price conditions as them that he received.

2. Procedure

In order to carry out the provision of the present article, the proxy will inform the shareholders about the possibility to ly the information notice sent to them according to article 5bis 2.2 about the possibility of a joint sell out, notwithstanding their pre-emption right. Each party wanting to carry out his right of joint sell out must give notice of his intention to the proxy with a delay of thirty days beginning at the day of the reception of information from the proxy.

The proxy does then inform the other shareholders of the exercise of the right of joint sell out by this shareholder under the conditions of article 5bis 2.2., the other shareholders can exercise their pre-emption right of the shares offered to sell, under the conditions of article 5bis 2.3.

Each shareholder can so use or not use his pre-emption right and accept the projected transfer or not use his pre-emption right and require the repurchase by the beneficiary of his shares.

The dispositions of the present article will be inapplicable in case of placing of the shares at the stock exchange.

Art. 6. The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repurchases with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The first delegate of the Board of Directors may be nominated by the general assembly of the shareholders following the incorporation.

The company will be bound in any circumstances and for any operations by the obligatory signature of the managing director of the company or by the joint signature of the managing director and an other director of the company.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the first Friday in June at 2.00 p.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2003.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2004.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

1.- Mr Christian Bühlmann, prenamed, one share	1
2.- The company CTR MANAGEMENT Inc., prenamed, nine thousand nine hundred and ninety-nine shares	9,999
Total: ten thousand shares	10,000

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of fifty thousand euro (50,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand six hundred euro.

Extraordinary General Meeting

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as directors:

- a) Mr Etienne Vanderschrick, companies director, born in Brussels (Belgium), on the 12th of August 1941, residing in B-1701 Dilbeek, Lenniksebaan 112 (Belgium);
- b) Mr Christian Bühlmann, companies director, born in Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing in L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach;
- c) The company CTR MANAGEMENT Inc., having its registered office in Tortola, Road Town (British Virgin Islands), T.R. Tortola number 485712.

3.- The following has been appointed as statutory auditor:

The company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-8436 Steinfort, 58, rue de Kleinbettingen, R. C. Luxembourg section B number 86.995.

4.- The Company's registered office shall be in L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

5.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.

6.- The mandate of all directors shall be free of any financial compensation.

7.- Following the faculty offered by article seven of the articles of incorporation, the meeting delegates the daily management of the company to Mr Christian Bühlmann, prenamed, who has the widest powers to carry out all acts in the name of the company.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: C. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 février 2003, vol. 521, fol. 45, case 8. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 février 2003.

J. Seckler.

(026734.3/231/404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

FESTIVAL CRUISES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 83.520.

In the year two thousand and three, on the thirtieth of April.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company (société anonyme) FESTIVAL CRUISES S.A., with registered office in L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R. C. Luxembourg section B number 83.520, incorporated by deed of the undersigned notary on the 27th of August 2001, published in the Mémorial C number 156 of the 29th of January 2002,

and whose articles of incorporation have been modified by deeds of the undersigned notary:

- on the 26th of March 2002, published in the Mémorial C number 1035 of the 6th of July 2002;
- on the 7th of August 2002, published in the Mémorial C number 1497 of the 17th of October 2002;
- on the 7th of November 2002, published in the Mémorial C number 1759 of the 11th of December 2002.

The meeting is presided by Miss Emmanuelle Brix, private employee, residing in Fouches, (Belgium).

The chairman appoints as secretary Miss Annalisa Ciampoli, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Patrick Moinet, bachelor of law (UCL), residing in Rulles, (Belgium).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Amendment of article 2 of the articles of incorporation to give it the following wording:

«**Art. 2.** The company's purpose is to take participation, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees.

Furthermore, the company has as its purpose all activity related directly or indirectly to the commercial operation of a travel agency, the organization of both business and leisure group travels, the representation of any Luxembourg or foreign travel firm or company having the same business activity or corporate purpose, and any accessory operations to these activities and any operations peripheral to the organization of leisure activities, the organization of group travels for itself or for third parties, the renting of buses and cars with or without driver as well as the transport of persons and accessorial goods by land, sea, or air or otherwise.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

- 2.- Change of the current regime of signature.
- 3.- Amendment of the last paragraph of article 5 of the articles of incorporation.
- 4.- Statutory nominations.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend article two of the articles of incorporation to give it the following wording:

«**Art. 2.** The company's purpose is to take participation, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees.

Furthermore, the company has as its purpose all activity related directly or indirectly to the commercial operation of a travel agency, the organization of both business and leisure group travels, the representation of any Luxembourg or foreign travel firm or company having the same business activity or corporate purpose, and any accessory operations to these activities and any operations peripheral to the organization of leisure activities, the organization of group travels for itself or for third parties, the renting of buses and cars with or without driver as well as the transport of persons and accessorially goods by land, sea, or air or otherwise.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

Second resolution

The meeting decides to suppress the two categories of directors, to modify the current regime of signature of the directors of the company and to change consequently the last paragraph of article five of the articles of incorporation as follows:

«**Art. 5. (last paragraph)**

The company will be bound in any circumstances and for any operations by the obligatory signature of the managing director of the company, having the capacity to exercise the activities described in the previous purpose, in conformity with the rules fixed by the Luxembourg «Ministère des Classes Moyennes» or by the joint signature of the managing director and an other director of the company.»

Third resolution

The meeting states that the actual composition of the board of directors is the following:

- Mr Roberto Costaguta, lawyer, born in Como, (Italy), on the 8th of September 1949, residing in Genova, Via Ceccardi 4/42 (Italy);
- Mr Umberto Ferraro, lawyer, born in Genova, (Italy), on the 2nd of January 1942, residing in Genova, Via Felice Cavallotti 2/11 (Italy);
- Mr Gianfranco Bozzini, companies director, born in Genova, (Italy), on the 21st of January 1945, residing in Genova, Via Felice Cavallotti 2/7 (Italy);
- Mr Freddy Thyès, companies director, born in Uccles, (Belgique), on the 29th of May 1941, residing in L-2240 Luxembourg, rue Notre-Dame;
- Mr Stéphane Spedener, companies auditor, born in Luxembourg, on the 7th of November 1941, residing in L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Fourth resolution

The meeting decides to authorize the board of directors to appoint Mr Roberto Costaguta, prenamed, as managing director of the company.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand two hundred and fifty euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the appearers have signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FESTIVAL CRUISES S.A., avec siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R. C. Luxembourg section B numéro 83.520, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 août 2001, publié au Mémorial C numéro 156 du 29 janvier 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 26 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 1035 du 6 juillet 2002;
- en date du 7 août 2002, publié au Mémorial C numéro 1497 du 17 octobre 2002;
- en date du 7 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1759 du 11 décembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Emmanuelle Brix, employée privée, demeurant à Fouches, (Belgique).

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant à Luxembourg-Ville.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit (UCL), demeurant à Rulles, (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société aura pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet social toute activité liée directement ou indirectement à l'exploitation d'une agence de voyages, à l'organisation de tous voyages, tant d'affaires que d'agrément, la représentation de toutes firmes et compagnies luxembourgeoises et étrangères ayant le même objet et toutes opérations accessoires et connexes à l'organisation de loisirs, l'organisation pour son compte ou pour le compte d'autrui de voyages en groupe, la location de bus et de voitures avec ou sans chauffeur ainsi que le transport de personnes et accessoirement de biens par terre, mer et air ou autrement.

La société peut entreprendre et réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à en favoriser ou développer l'activité.»

2.- Modification du régime actuel de signature.

3.- Modification afférente du dernier alinéa de l'article 5 des statuts.

4.- Nominations statutaires.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée et paraphée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société aura pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet social toute activité liée directement ou indirectement à l'exploitation d'une agence de voyages, à l'organisation de tous voyages, tant d'affaires que d'agrément, la représentation de toutes firmes et compagnies luxembourgeoises et étrangères ayant le même objet et toutes opérations accessoires et connexes à l'organisation de loisirs, l'organisation pour son compte ou pour le compte d'autrui de voyages en groupe, la location de bus et de voitures avec ou sans chauffeur ainsi que le transport de personnes et accessoirement de biens par terre, mer et air ou autrement.

La société peut entreprendre et réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à en favoriser ou développer l'activité.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer les deux catégories d'administrateurs, de changer le régime actuel de signature des administrateurs de la société et de modifier le dernier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. (dernier alinéa)

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.»

Troisième résolution

L'assemblée constate que la composition actuelle du conseil d'administration est la suivante:

- Monsieur Roberto Costaguta, avocat, né à Como, (Italie), le 8 septembre 1949, demeurant à Gênes, Via Ceccardi 4/42 (Italie);
- Monsieur Umberto Ferraro, avocat, né à Gênes, (Italie), le 2 janvier 1942, demeurant à Gênes, Via Felice Cavallotti, 2/11 (Italie);
- Monsieur Gianfranco Bozzini, administrateur de sociétés, né à Gênes, (Italie), le 21 janvier 1945, demeurant à Gênes, Via Felice Cavallotti 2/7 (Italie);
- Monsieur Freddy Thyès, administrateur de sociétés, né à Uccles, (Belgique), le 29 mai 1941, demeurant à L-2240 Luxembourg, rue Notre-Dame;
- Monsieur Stéphane Spedener, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 7 novembre 1941, demeurant à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration de nommer Monsieur Roberto Costaguta, préqualifié, comme administrateur-délégué de la société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille deux cent cinquante euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Brix, A. Ciampoli, P. Moinet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 mai 2003, vol. 522, fol. 35, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 mai 2003.

J. Seckler.

(026591.3/231/203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

MIMIR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 80.331.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE004794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour MIMIR HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(026130.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

CEDAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 79.452.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE004742, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour CEDAN HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(026156.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

HENCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 79.667.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour HENCO HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(026163.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

SAXI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 74.082.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04800, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour SAXI HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(026171.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

VIENNA INVESTMENT GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Holding.

Siège social: L-6362 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.
R. C. Luxembourg B 93.613.

STATUTS

L'an deux mille trois, le quatorze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois PROFILINE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf (R. C. Diekirch B numéro 6.501);

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Cornelis Johannes Vrolijks, gérant de société, demeurant à rua de Cima s/n, Casal de Almeida, Vinha da Rainha, 3130-223 Soure, Portugal.

2.- Monsieur Cornelis Johannes Vrolijks, prénommé.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société holding à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Objet, Raison sociale, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles

elle aura pris des intérêts, en restant, tant pour les prêts qu'en général pour toutes ses opérations, dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 2. La société prend la dénomination de VIENNA INVESTMENT GROUP, S.à r.l. et la forme de société à responsabilité limitée.

Elle peut exister avec un seul associé en application de la loi du 28 décembre 1992 ou avec plusieurs associés.

Art. 3. Le siège social est établi à Beaufort.

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférents en cas de changement.

La gérance peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Sa dissolution peut être décidée dans les formes requises pour les modifications aux statuts.

Titre II.- Capital social, parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de EUR 31.110,- (trente et un mille cent dix Euros), représenté par 502 (cinq cent deux) parts sociales d'une valeur de EUR 61,97 (soixante et un Euros quatre-vingt-dix-sept cents) chacune.

Les 502 (cinq cent deux) parts ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par:

a) PROFILINE LUXEMBOURG S.A., prénommée, pour 252 (deux cent cinquante-deux) parts sociales:

par apport de 30 (trente) actions (certificats de 1 jusque et y compris 30) d'une valeur nominale de EUR 520,58 (cinq cent vingt Euros cinquante-huit cents) chacune, de la société anonyme du droit luxembourgeois IDEA DESK LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam, R. C. Luxembourg section B numéro 50.659, constitué suivant acte reçu le 16 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 15.252 de 1995.

b) Monsieur Cornelis Johannes Vrolijks, prénommé, pour 250 (deux cent cinquante) parts sociales:

par apport de 50 (cinquante) actions (certificats 1 jusque et y compris 50) d'une valeur nominale de EUR 309,87 (trois cent neuf Euros quatre-vingt-sept cents) chacune, de la société anonyme du droit luxembourgeois INDICA INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam, R. C. Luxembourg section B numéro 72.596, constituée suivant acte reçu en date du 19 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 1.937 de 2000.

Les associés prénommés, représentés comme dit, déposent sur le bureau du notaire instrumentant les 80 (quatre-vingts) certificats, dont question ci-avant, prouvant ainsi que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale au capital social de la société, présentement constituée.

Par conséquent, la justification et la preuve de l'existence desdites actions et de leur apport effectif à la société ont été apportées au notaire instrumentant par la présentation des titres représentatifs de ces actions et par la déclaration irrévocable de transfert, faite par les cédants.

Art. 6. La cession de parts sociales est autorisée.

En cas de pluralité d'associés, ces cessions se feront conformément au prescrit des articles 189 et 190 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre III.- Gérance - Assemblées

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de deux gérants.

Art. 9. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblées

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Pour les sociétés ne comportant qu'un seul associé les dispositions visées à l'article onze ci-avant ne sont pas applicables.

Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions soient inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre V.- Année sociale, Comptes annuels

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, les associés, s'en réfèrent à la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications subséquentes, dont la loi du 28 décembre 1992.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille six cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

1) Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont nommé en qualité de gérant unique: Monsieur Cornelis Johannes Vrolijk, gérant de société, demeurant à rua de Cima s/n, Casal de Almeida, Vinha da Rainha, 3130-223 Soure, Portugal.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement sous sa seule signature.

2) Les associés fixent l'adresse de la société à L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeeldorf.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Vrolijk, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, vol. 17CS, fol. 47, case 4. – Reçu 311,11 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

J. Elvinger.

(026721.3/211/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

ANCHOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 80.123.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AE001281, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour ANCHOR HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(026180.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

SOCIETE DE PARTICIPATION DU GRAND-DUCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 18.271.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026246.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

EUROCAPS INVESTMENTS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 65.351.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE06160, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026221.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

BRISEIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 46.179.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04963, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026225.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

FACTA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 51.443.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05706, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(026231.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

CHAMAREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 46.708.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05704, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(026238.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

TOBIE INVESTISSEMENTS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 49.718.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05701, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

P. Rochas

Administrateur

(026244.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

LENCOR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 39.345.

Le bilan au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05702, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(026242.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

FAMIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 77.620.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05696, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(026249.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

FA.MI. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 69.359.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05694, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(026252.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

K.K.M. INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 25.441.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05692, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(026254.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

SABIAN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 31.491.

Le bilan au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05690, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(026258.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

ALTERNATIVE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 62.895.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05687, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas
Administrateur

(026259.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

COGES EUROPEAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 68.983.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05681, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2003.
EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)
Signature

(026262.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

WATERTON LAKES PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 48.828.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05658, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

Signature.

(026287.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

OPTIMAL RENTAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.
R. C. Luxembourg B 79.713.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026289.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

ZENIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 56.754.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 10 mars 2003

Le conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme
ZENIT S.A.
R.A. Baccarani

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04515. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026389.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

4I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.
R. C. Luxembourg B 59.898.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05660, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026291.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

DATA AUTOMATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.
R. C. Luxembourg B 62.561.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026294.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

BROADTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 93.615.

STATUTS

L'an deux mille trois, le six mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- STRATIUM FINANCE S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2.- GARISTON FINANCE S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1 et sub 2 sont toutes deux ici représentées par:

Madame Christel Ripplinger, juriste, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
en vertu de deux (2) procurations lui données à Luxembourg, le 25 avril 2003.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeois, dénommée: BROADTECH S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

La société pourra accessoirement réaliser certaines prestations de services administratifs exclusivement pour les sociétés de son groupe.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) délégué(e) la gestion journalière peut (peuvent) être nommé(e) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 27 février de chaque année à 9.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société STRATIUM FINANCE S.A., prédésignée, quarante-cinq mille actions	45.000
2.- La société GARISTON FINANCE S.A., prédésignée, cinq mille actions	5.000
Total. cinquante mille actions.	50.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ six mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1.- STRATIUM FINANCE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2.- GARISTON FINANCE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

3.- DAWSONS LLC, une société régie par les droits de l'Etat de New York, établie et ayant son siège social au 875 Avenue of the Americas, Suite 501, New York, NY 10001 (USA).

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société ABACAB, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, la société DAWSONS LLC, prédésignée, laquelle par son ou ses représentant(s) légal(aux) pourra(ont) engager la société sous sa (leur) seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Ripplinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2003, vol. 877, fol. 19, case 7. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mai 2003.

J.-J. Wagner.

(026732.3/239/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

NEMEA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 41.332.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05662, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026297.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

OPHAIN IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 82.144.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026299.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

SPICS COMPUTING SOLUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R. C. Luxembourg B 80.846.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026301.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

TORRES VEDRAS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 44.368.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la date statutaire le 12 juin 2002

3. L'Assemblée constate que le capital social de la société est intégralement absorbé par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2000 et 2001.

5. L'Assemblée décide d'augmenter le nombre de postes d'Administrateurs de trois à cinq;

6. L'Assemblée décide de nommer Administrateurs, avec effet immédiat, Messieurs Pierre Hoffmann demeurant professionnellement au 32, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg et Romain Thillens, demeurant professionnellement au 32, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Le mandat des Administrateurs nouvellement élus viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Rodney Haigh,
 - Nour Eddin Nijar,
 - Christophe Blondeau,
 - Romain Thillens,
 - Pierre Hoffmann.
- Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05689. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026398.3/565/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

PARAGON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 18.228.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mai 2003

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2000 et 2001 ainsi que pour la non-tenue de l'Assemblée à la date Statutaire;

4. L'Assemblée acte la démission en date du 9 mai 2003 de Monsieur Rodney Haigh de son poste d'Administrateur et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

5. L'Assemblée décide de nommer Administrateur avec effet immédiat, Monsieur Romain Thillens demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg en remplacement de l'Administrateur démissionnaire.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Nour-Eddin Nijar, Administrateur,
- Christophe Blondeau, Administrateur,
- Romain Thillens, Administrateur.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05691. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(026392.3/565/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

EAST-WEST PACIFIC CORPORATION LIMITED, Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 24.120.

The balance sheet as per June 30th, 2002, registered in Luxembourg on May 26, 2003, ref. LSO-AE05475 has been deposited at the Registre de commerce et des sociétés in Luxembourg, on May 28, 2003.

ALLOCATION OF RESULTS

- To be carried forward: USD (4,088.09)

As for publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, May 20th, 2003.

Signature.

(026372.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

VIAL PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.146.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE005516, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(026360.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

SYNGENTA LUXEMBOURG FINANCE (#1) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 78.884.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, LSO-AE04087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

Signature.

(026309.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

NATEXIS LIFE, Société Anonyme,**(anc. FRUCTILIFE S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 60.633.

L'an deux mille trois, le onze avril.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FRUCTILIFE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 27 août 1997, publié au Mémorial Recueil C numéro 671 du 1^{er} décembre 1997, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 3 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 68 du 14 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Marches, administrateur délégué, demeurant à Strassen, qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Marches prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en NATEXIS LIFE et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Changement d'adresse de la société à L-1855 Luxembourg, 51, boulevard J.F. Kennedy.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en NATEXIS LIFE de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 1. Constitution - Dénomination.

Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de NATEXIS LIFE ci-après désignée («La Société»).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social à L-1855 Luxembourg, 51, boulevard J.F. Kennedy.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ six cents euros (600,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Marches, B. Tassigny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, vol. 138S, fol. 82, case 5.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

G. Lecuit.

(025646.3/220/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

NATEXIS LIFE, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 60.633.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

G. Lecuit.

(025648.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

N & S REALTY HOLDING S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.714.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt huit mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme N & S REALTY HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscrite au R. C. Luxembourg section B numéro 47.714, constituée suivant acte reçu par Maître d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 15 avril 1994, publié au Mémorial C numéro 366 du 29 septembre 1994, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du 21 juillet 1994, publié au Mémorial C numéro 510 du 8 décembre 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Andrea Giovanni Carini, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federico Roberto Marro, employé privé, demeurant à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Approbation des comptes de la liquidation.
3. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
4. Clôture de la liquidation.
5. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années et du dépôt des sommes et avoirs non distribués à la clôture de la liquidation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés

qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. G. Carini, U. Cerasi, F. R. Marro, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, vol. 138S, fol. 70, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2003.

J. Elvinger.

(026628.3/211/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

BUREAU D'ASSISTANCE SOCIALE ET ADMINISTRATIVE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

R. C. Diekirch B 5.654.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 20 mai 2003, réf. DSO-AE00132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 28 mai 2003.

Signature.

(901208.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

P.M. MANAGEMENT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

R. C. Diekirch B 5.132.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 20 mai 2003, réf. DSO-AE00139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 28 mai 2003.

Signature.

(901211.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

PERNIK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 74.593.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, réf. LSO-AD01299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour PERNIK HOLDINGS S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(025993.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

PERNIK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 74.593.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, réf. LSO-AD01301, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour PERNIK HOLDINGS S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(025995.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A.,

Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 81.952.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE03955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signature

(025636.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

NORTH TRADE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 74.532.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour NORTH TRADE HOLDINGS S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(025987.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

PAROS INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 74.077.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00015, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour PAROS INVESTMENT HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(025992.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

EVENTS CONSULTING, Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.
R. C. Diekirch B 5.972.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 20 mai 2003, réf. DSO-AE00134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 28 mai 2003.

Signature.

(901218.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

SYNGENTA LUXEMBOURG FINANCE (#2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 88.013.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE04096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

Signature.

(026316.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

PICNIC EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 80.707.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour PICNIC EUROPE HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(026028.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

ROSE INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 76.241.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour ROSE INVESTMENT HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(026034.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

SYNGENTA LUXEMBOURG FINANCE (#2) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

(anc. SYNGENTA LUXEMBOURG FINANCE (#2) S.A.).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 78.885.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE04103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

Signature.

(026323.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

SYNGENTA PARTICIPATIONS AG & CO. S.N.C., Société en nom collectif.

(anc. SYNGENTA LUXEMBOURG, S.à r.l.).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 78.883.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE04109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

Signature.

(026325.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

NORFIN INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 90, rue des Sept Arpents.
R. C. Luxembourg B 23.898.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

Signature.

(026327.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

UNIFINANZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 22, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 12.261.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026335.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

CALLISTO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 77.538.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05354, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(026363.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

VAN KANTEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 64.737.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE004508, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(026364.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

KOWAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 63.592.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE005232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

Signature.

(026369.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.
